

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Pablo Garcia, Didier Bonny, Andreas Meister, Christian Brunier, Emilie Flamand, Virginie Keller, Patrick Saudan, Brigitte Schneider-Bidaux, Laurence Fehlmann Rielle, Anne Emery-Torracinta, Alain Etienne, Roger Golay, Sylvia Leuenberger, Lydia Schneider Hausser, Ariane Wisard-Blum, Michèle Ducret, Alberto Velasco, Mathilde Captyn, Michèle Künzler, Véronique Pürro, Frédéric Hohl, Gabriel Barrillier, Sébastien Brunny, Esther Alder, Catherine Baud, Christian Bavarel, Pierre Losio, Jean Rossiaud, Damien Sidler, Hugo Zbinden et Anne Mahrer

Date de dépôt : 20 mai 2008

Proposition de motion

en faveur de la lutte contre l'homophobie* et de la promotion d'une meilleure acceptation de la diversité d'orientation sexuelle et d'identité de genre

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que la Constitution suisse mentionne que nul ne doit être discriminé, notamment du fait de son «mode de vie»;
- que l'article 261 bis du Code pénal suisse ne condamne pas les actes ou paroles homophobes pour se limiter à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme;
- que les actes et les discours homophobes sont encore présents, souvent de manière non explicite et le plus souvent du fait de préjugés ou par manque d'information;
- que l'homophobie exprimée de manière ouverte ou larvée, chez les jeunes tout particulièrement, provoque un profond mal-être induisant des comportements à risque en terme de santé sexuelle, d'abus de substances

* *L'homophobie doit être comprise au sens large incluant la biphobie et la transphobie.*

et d'état anxieux voire dépressif conduisant à un taux anormalement élevé de comportement suicidaire;

- que le Conseil municipal de la Ville de Genève a voté à l'unanimité la motion 680 intitulée "Homophobie : combattons aussi cette forme de discrimination";
- l'expérience des associations LGBT** de Genève (360°, Dialogai, Lestime, Think Out) récemment regroupées dans une Fédération et, en particulier, les conclusions du Groupe de travail pour une nouvelle dynamique jeunes LGBT à Genève;
- l'exposition « Enlevez les étiquettes », regroupant les témoignages de jeunes LGBT sur les difficultés qu'ils ont rencontrées pour découvrir et assumer leur homosexualité, exposition qui a eu l'appui du Département de l'instruction publique et du Service de santé de la jeunesse;
- la pièce intitulée « Ma double vie », produite par Théâtrochamp avec l'appui du Département de l'instruction publique et du Service de santé de la jeunesse, décrivant les difficultés rencontrées par les personnes homosexuelles face à la révélation de leur orientation;
- la Journée mondiale contre l'homophobie qui a lieu chaque 17 mai,

invite le Conseil d'Etat

- à aborder le thème de la lutte contre l'homophobie et d'une meilleure acceptation de la diversité sexuelle et d'identité de genre en s'associant, en collaboration avec les autorités politiques municipales, à un colloque ou à des d'assises ;
- à mener, plus généralement, une politique active de lutte contre l'homophobie, au même titre que la lutte contre toutes les autres formes d'intolérance et de discriminations, à tous les échelons de sa politique, notamment dans les domaines de l'éducation et de l'information ;
- à encourager les initiatives contribuant à la lutte contre l'homophobie menées par les associations genevoises ;
- à promouvoir auprès des entreprises la *Charte de la diversité en entreprise**** émanant des associations LGBT dans le monde du travail (discriminations à l'embauche / mobbing).

** Lesbienne – gay – bisexuel – transsexuel.

*** <http://www.charte-diversite.ch>

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

En juin 2005, le peuple suisse acceptait, par votation populaire, le partenariat fédéral enregistré permettant l'union des couples du même sexe. Aboutissement de la lutte des associations LGBT pour la reconnaissance des couples homosexuels et de leurs droits devant les institutions publiques, le partenariat fédéral enregistré fut le symbole d'une acceptation de modes de vie différents par le peuple suisse. Genève avait été le précurseur dans cette voie en votant son « PACS » dès 2001.

Ce combat pour la reconnaissance des droits de l'homosexuel-le vient de loin. Il a fallu, en effet, abattre une à une les barrières de l'homophobie : il faut attendre 1942 pour que le Code pénal suisse ne punisse plus les relations entre personnes du même sexe, cinquante ans de plus pour que l'âge de consentement pour les relations homosexuelles soit mis sur un même plan d'égalité avec les relations hétérosexuelles et le 1^{er} janvier 2000 pour que la Constitution suisse interdise la discrimination basée sur le mode de vie, sans toutefois mentionner l'orientation sexuelle, ni la notion d'homophobie.

Si les mentalités évoluent, la réalité que vivent les personnes homosexuelles au quotidien est moins rose. L'enquête publiée en 2005 par l'association Dialogai a en effet démontré que cette plus grande visibilité des homosexuels-les s'accompagnait d'une recrudescence des actes homophobes allant de l'insulte à l'agression physique en passant par les discriminations dans le monde du travail. C'est ainsi que près de 50% des personnes interrogées reconnaissent avoir subi un acte homophobe dans leur vie, 7% disaient avoir été victimes de mobbing ou de harcèlement dans le monde du travail et 14% avouaient avoir subi des agressions sexuelles. L'enquête mettait également en avant le fait que les dépôts de plaintes étaient rares, seule une personne sur dix ayant entamé des poursuites.

La presse se fait régulièrement l'écho de faits divers où il est question de vexations, d'agressions ou de discriminations faites à l'encontre de personnes homosexuelles. Dans son édition du 23 avril 2008, *20 minutes* titrait : « Affiche homophobe dans les toilettes : légal ? ». La question prêterait à sourire si la réalité n'était si choquante et injuste. En 2008, à Genève, on peut placarder dans un bar que les toilettes femmes sont interdites aux hommes et aux homosexuels, et cela en toute impunité, à l'instar d'un parti politique qui utiliserait un slogan homophobe pour une campagne de votation...

Cette violence gratuite a des conséquences dramatiques : l'enquête de Dialogai a également démontré qu'une personne interrogée sur quatre est passée par des phases de dépression liée à des situations de discriminations et qu'une personne sur dix a fait une tentative de suicide. Il faut rappeler également que le taux de suicide chez les adolescents homosexuels est au moins quatre fois plus élevé que chez les jeunes hétérosexuels.

Ce constat doit faire réagir. Les associations LGBT genevoises sont présentes sur ce terrain à travers des actions de sensibilisation, des ateliers de discussion et des activités culturelles, mais leurs moyens sont souvent trop limités face à ce problème de société.

Il convient donc de faire l'état des lieux des actions entreprises par les associations et les autorités genevoises sur le front de la lutte contre l'homophobie. La mise sur pied d'assises devrait pouvoir dégager les pistes à suivre afin de mettre fin aux discriminations, aux insultes et aux agressions homophobes à Genève. Une priorité devrait clairement être mise dans les domaines de l'éducation et de l'information, car il est bien connu que plus on respecte un mode de vie différent, plus on apprend à le (re)connaître et moins il y a d'actes d'intolérance et de haine. Ceci permettrait, entre autres, de briser l'isolement dans lequel se trouvent des adolescents confrontés à leur orientation sexuelle et les stéréotypes stigmatisants liés à ce mode de vie et de diminuer les cas de discriminations à l'embauche et de mobbing sur le lieu de travail. C'est d'ailleurs dans ce but que des associations ont élaboré, avec des entreprises suisses, une charte de bonne conduite. Sa promotion et son adoption par le plus grand nombre d'acteurs économiques seraient un pas important pour la lutte contre l'homophobie.

A la lumière de ces explications, les auteurs de la présente motion vous remercient par avance, Mesdames et Messieurs les députés, de la suite favorable que vous lui donnerez.